

DYNALEC DIST
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : Avenue du Maréchal Koenig
49300 CHOLET
400 461 497 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUILLET 2025

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2025 s'élevant à 1 370 389,02 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 370 389,02 euros

A titre de dividendes 300 000,00 euros
Soit 30,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 1 070 389,02 euros
Qui s'élève ainsi à 5 483 552,88 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour .

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 930 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 299 070,00 euros.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

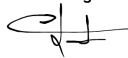
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Laurent COGNET

DocuSigned by:

B2F4394F17B74B4...



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire

Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION

Avenue du Maréchal Koenig – 49300 CHOLET

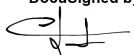
S.A.S. au capital de 300 000 €

R.C.S. ANGERS 400 461 497

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

B2F4394F17B74B4...

Grégoire BUNOT
Geneviève DURANTEAU
Christian PALVADEAU
Rachel VIOLIN

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Anne-Laure GRATALOUP
Emanuella LAURENT-DELANOE

Experts - comptables
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

 6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

 www.cvaexperts.fr

Bilan actif	Clôture au 31/01/25 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	16 732 864	5 188 227	11 544 637	10 127 117
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 928 235	40 040	3 888 195	3 890 195
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	44 561	40 040	4 521	6 520
FONDS COMMERCIAL (1)	3 883 674		3 883 674	3 883 674
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 839 107	5 148 187	6 690 920	1 256 236
TERRAINS	2 306 577	263 064	2 043 514	352 865
CONSTRUCTIONS	5 519 428	1 897 209	3 622 219	61 701
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	3 364 287	2 589 413	774 873	584 294
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	646 559	398 501	248 058	257 376
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	2 256		2 256	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	965 522		965 522	4 980 686
PARTICIPATIONS				9 998
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS				4 002 927
TITRES IMMOBILISES DIVERS	820 832		820 832	820 832
PRÊTS	142 065		142 065	144 304
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	2 625		2 625	2 625
ACTIF CIRCULANT	6 813 674	1 690	6 811 984	6 657 839
STOCKS ET EN-COURS	3 532 916		3 532 916	3 485 185
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	22 192		22 192	26 954
MARCHANDISES	3 510 724		3 510 724	3 458 231
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	14 221		14 221	
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 266 018	1 690	2 264 328	2 352 303
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	152 151	1 690	150 461	184 323
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 113 867		2 113 867	2 167 980
CREANCES DIVERSES (3)	366 069		366 069	211 198
DISPONIBILITES	516 588		516 588	409 083
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	117 861		117 861	200 071
TOTAL GENERAL	23 546 537	5 189 917	18 356 620	16 784 956
(1) Dont droit au bail			30 000	30 000
(2) Dont à moins d'un an			1 726	8 144
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/01/25 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	9 564 164	8 193 774
CAPITAL	300 000	300 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 450 611	3 450 611
RESERVES	4 443 164	3 534 681
RESERVE LEGALE	30 000	30 000
AUTRES RESERVES	4 413 164	3 504 681
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 370 389	908 482
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	105 240	105 240
PROVISIONS POUR RISQUES	105 240	105 240
DETTE(1)	8 687 217	8 485 941
DETTE FINANCIERE	3 753 056	3 977 454
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	2 532 553	2 456 733
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 220 502	1 520 721
DETTE D'EXPLOITATION	4 891 496	4 459 117
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 386 418	3 052 708
DETTE FISCALES ET SOCIALES	1 376 489	1 276 678
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	128 589	129 732
DETTE DIVERSE	15 484	13 698
AUTRES DETTES DIVERSES	15 484	13 698
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	27 182	35 672
TOTAL GENERAL	18 356 620	16 784 956
(1) Dont à plus d'un an	1 550 083	1 253 045
Dont à moins d'un an	7 137 134	7 232 897
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	388 547	889 093

Compte de résultat	Exercice 01/02/24 - 31/01/25 Durée 12 mois	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	39 989 498	39 922 946
VENTES DE MARCHANDISES	38 523 572	38 197 851
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	19 148	16 007
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 152 095	1 291 271
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>39 694 814</i>	<i>39 505 130</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR PROVISIONS	1 492	26 968
TRANSFERTS DE CHARGES	86 994	146 776
AUTRES PRODUITS	206 199	244 072
CHARGES D'EXPLOITATION	38 327 661	38 866 101
ACHAT DE MARCHANDISES	29 072 291	28 632 151
VARIATION DES STOCKS	-52 493	-81 655
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	102 188	122 793
VARIATION DES STOCKS	4 762	-16
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 165 170	4 508 149
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	596 188	565 945
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 840 746	3 702 829
CHARGES SOCIALES	879 211	800 054
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	692 823	577 422
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 690	1 492
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
AUTRES CHARGES	25 085	36 939
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 661 837	1 056 845
PRODUITS FINANCIERS	460 569	653 818
PARTICIPATIONS	454 731	648 621
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	5 696	5 197
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	106	
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	37	
CHARGES FINANCIERES	163 124	179 421
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	163 124	179 421
RESULTAT FINANCIER	297 445	474 397
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 959 282	1 531 243

Compte de résultat	Exercice 01/02/24 - 31/01/25 Durée 12 mois	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 530	8 425
SUR OPERATIONS DE GESTION		6 490
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 530	1 935
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 449	6 446
SUR OPERATIONS DE GESTION	23	4 070
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 274	1 933
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 152	443
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-919	1 979
PARTICIPATIONS DES SALARIES	309 667	280 241
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	278 307	344 498
TOTAL DES PRODUITS	40 451 597	40 585 189
TOTAL DES CHARGES	39 081 208	39 676 707
RESULTAT NET COMPTABLE	1 370 389	908 482
 * Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		648 621

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La S.A.S. DYNALEC, unique associé de la S.C.I. DULEKLER, a absorbé cette dernière avec un effet rétroactif en date du 01.02.2024 ce qui a engendré un boni de fusion non imposable pour un montant de 454 731 euros.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 15 ans
- Constructions : 6 à 15 ans
- Agencements des constructions : 1 à 15 ans
- Agencements divers : 1 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 1 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 1 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 30 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	300 000			300 000
Primes d'émission, de fusion, ...	3 450 611			3 450 611
Réserves	3 534 681	908 482		4 443 164
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	908 482		908 482	
Résultat de l'exercice N		1 370 389		1 370 389
	8 193 774	2 278 871	908 482	9 564 164

Fonds commercial

SOCHODIS	Fusion absorption le 01/02/2001			3 853 674
				3 853 674

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	3 928 387		152	3 928 235
Immobilisations corporelles (1)	4 623 778	7 351 763	136 434	11 839 107
Immobilisations financières - titres	830 830		9 998	820 832
Immobilisations financières - créances	4 149 856	4 179	4 009 346	144 690
	13 532 852	7 355 942	4 145 932	16 732 864

(1) Dont : reprise des immobilisations de la S.C.I. DULEKLER pour 6 782 312.73 euros en date du 01.02.2024

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	38 193	2 000	152	40 040
Immobilisations corporelles	3 367 542	1 915 806	135 161	5 148 187
	3 405 735	1 917 806	135 313	5 188 227
<i>Dont dotation :</i>				
- Linéaire		597 793		
- Dégressive		95 029		
- Exceptionnelle		1 152		
- Reprise amortissements de la SCI DULEKLER au 01.02.2024		1 223 829		
		1 917 806		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	105 240			105 240
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	1 492	1 690	1 492	1 690
	106 732	1 690	1 492	106 930
<i>Dont dotation :</i>				
- Exploitation		1 690	1 492	
- Financier				
- Exceptionnel				

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 105k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***Biens pris en crédit-bail****Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	144 690	1 726	142 964
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 280 240	2 280 240	
Créances diverses	366 069	366 069	
Charges constatées d'avance	117 861	117 861	
	2 908 860	2 765 896	142 964

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	392 114	392 114		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	2 140 439	711 216	1 429 223	
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 220 502	1 099 643		120 860
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	4 891 496	4 891 496		
Dettes diverses	15 484	15 484		
Produits constatés d'avance	27 182	27 182		
	8 687 217	7 137 134	1 429 223	120 860

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

3 100

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

430 476

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

760 241

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

1 099 643

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	28 820 765	28 947 281
Drive	10 874 049	10 557 849
	39 694 814	39 505 130

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	5
Agents de maîtrise	21
Employés	111
	136

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cession immobilisations corporelles	1 274	1 530
Dotation aux amortissements suite mises aux rebuts	1 152	
Pénalités et amendes	23	
	2 449	1 530

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	172 628
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	137 039
	309 667

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale (Société Fille)

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère HOLDING CHOLEC.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	346 390
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-68 083
	278 307

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	34 251
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	43 835

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

	DETTES GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	2 140 439	6 500 000	9 104 003
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-
<i>(*) dont reprise des garanties de la SCI DULEKLER</i>	<i>577 778</i>	<i>4 000 000</i>	<i>5 220 329</i>

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	500 000
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	1 077 778
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 160 160	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 411 453	1 411 453
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80% ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 23.13% ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2024;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 232 691 €

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Entreprises liées

SOCIETE LIEE SOCIETE AVEC LIEN
DE PARTICIPATION

Participations	
Dépréciation participations	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières diverses	
Clients et comptes rattachés	
Créances diverses	158 120
Charges constatées d'avance	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Autres dettes diverses	
Produits de participation	
Valeurs mobiliers et créances de l'actif immobilisé	
Intérêts et charges assimilées	840

Filiales et participations à plus de 50 % Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d’audit légal des comptes annuels.

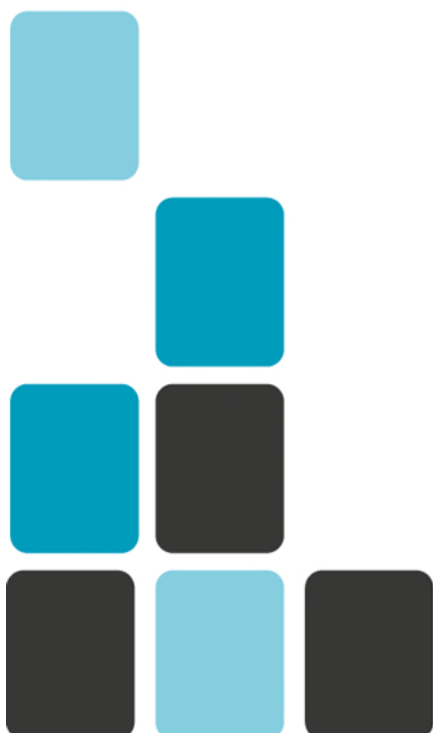


EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

DYNALEC DIST
Au capital de 300 000 euros
1 Avenue du Marechal Koenig
49300 CHOLET
RCS Angers 400 461 497

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2025



SAS ORECO CHOLET
1 Rue Konrad Adenauer
49450 SEVREMOINE
Tél. 02 41 71 23 49
S.A.S au capital de 200 000 €
R.C.S. Angers B 392 785 861
www.cabinet-oreco.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2025

À l'Assemblée Générale de la société DYNALEC DIST,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

- pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sèvremoine, le 07 juillet 2025

Signé par Samuel Preaud
Le 07/07/2025

ID: tx_dDnQ0ynVw0bL

Samuel PRÉAUD

Pour la SAS ORECO CHOLET,

Samuel PREAUD

Commissaire aux Comptes

DYNALEC DIST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300 000 euros

Siège Social
1 Avenue du Marechal Koenig
49300 CHOLET

RCS Angers 400 461 497

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/02/2024 au 31/01/2025

Bilan actif	Clôture au 31/01/25 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	16 732 864	5 188 227	11 544 637	10 127 117
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 928 235	40 040	3 888 195	3 890 195
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	44 561	40 040	4 521	6 520
FONDS COMMERCIAL (1)	3 883 674		3 883 674	3 883 674
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 839 107	5 148 187	6 690 920	1 256 236
TERRAINS	2 306 577	263 064	2 043 514	352 865
CONSTRUCTIONS	5 519 428	1 897 209	3 622 219	61 701
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	3 364 287	2 589 413	774 873	584 294
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	646 559	398 501	248 058	257 376
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	2 256		2 256	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	965 522		965 522	4 980 686
PARTICIPATIONS				9 998
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS				4 002 927
TITRES IMMOBILISES DIVERS	820 832		820 832	820 832
PRÊTS	142 065		142 065	144 304
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	2 625		2 625	2 625
ACTIF CIRCULANT	6 813 674	1 690	6 811 984	6 657 839
STOCKS ET EN-COURS	3 532 916		3 532 916	3 485 185
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	22 192		22 192	26 954
MARCHANDISES	3 510 724		3 510 724	3 458 231
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	14 221		14 221	
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 266 018	1 690	2 264 328	2 352 303
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	152 151	1 690	150 461	184 323
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 113 867		2 113 867	2 167 980
CREANCES DIVERSES (3)	366 069		366 069	211 198
DISPONIBILITES	516 588		516 588	409 083
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	117 861		117 861	200 071
TOTAL GENERAL	23 546 537	5 189 917	18 356 620	16 784 956
(1) Dont droit au bail			30 000	30 000
(2) Dont à moins d'un an			1 726	8 144
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/01/25 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	9 564 164	8 193 774
CAPITAL	300 000	300 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	3 450 611	3 450 611
RESERVES	4 443 164	3 534 681
RESERVE LEGALE	30 000	30 000
AUTRES RESERVES	4 413 164	3 504 681
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 370 389	908 482
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	105 240	105 240
PROVISIONS POUR RISQUES	105 240	105 240
DETTE(1)	8 687 217	8 485 941
DETTE FINANCIERE	3 753 056	3 977 454
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	2 532 553	2 456 733
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 220 502	1 520 721
DETTE D'EXPLOITATION	4 891 496	4 459 117
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 386 418	3 052 708
DETTE FISCALES ET SOCIALES	1 376 489	1 276 678
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	128 589	129 732
DETTE DIVERSES	15 484	13 698
AUTRES DETTES DIVERSES	15 484	13 698
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	27 182	35 672
TOTAL GENERAL	18 356 620	16 784 956
(1) Dont à plus d'un an	1 550 083	1 253 045
Dont à moins d'un an	7 137 134	7 232 897
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	388 547	889 093

Compte de résultat	Exercice 01/02/24 - 31/01/25 Durée 12 mois	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	39 989 498	39 922 946
VENTES DE MARCHANDISES	38 523 572	38 197 851
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	19 148	16 007
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 152 095	1 291 271
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>39 694 814</i>	<i>39 505 130</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR PROVISIONS	1 492	26 968
TRANSFERTS DE CHARGES	86 994	146 776
AUTRES PRODUITS	206 199	244 072
CHARGES D'EXPLOITATION	38 327 661	38 866 101
ACHAT DE MARCHANDISES	29 072 291	28 632 151
VARIATION DES STOCKS	-52 493	-81 655
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	102 188	122 793
VARIATION DES STOCKS	4 762	-16
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 165 170	4 508 149
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	596 188	565 945
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 840 746	3 702 829
CHARGES SOCIALES	879 211	800 054
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	692 823	577 422
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 690	1 492
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
AUTRES CHARGES	25 085	36 939
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 661 837	1 056 845
PRODUITS FINANCIERS	460 569	653 818
PARTICIPATIONS	454 731	648 621
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	5 696	5 197
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	106	
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	37	
CHARGES FINANCIERES	163 124	179 421
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	163 124	179 421
RESULTAT FINANCIER	297 445	474 397
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 959 282	1 531 243

Compte de résultat			Exercice 01/02/24 - 31/01/25 Durée 12 mois	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois
			Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 530	8 425
SUR OPERATIONS DE GESTION				6 490
SUR OPERATION EN CAPITAL			1 530	1 935
CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 449	6 446
SUR OPERATIONS DE GESTION			23	4 070
SUR OPERATION EN CAPITAL			1 274	1 933
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			1 152	443
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-919	1 979
PARTICIPATIONS DES SALARIES			309 667	280 241
IMPÔTS SUR LES BENEFICES			278 307	344 498
TOTAL DES PRODUITS			40 451 597	40 585 189
TOTAL DES CHARGES			39 081 208	39 676 707
RESULTAT NET COMPTABLE			1 370 389	908 482
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier				
Produits financiers concernant les entreprises liées				648 621
Charges financières concernant les entreprises liées				

DYNALEC DIST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300 000 euros

Siège Social
1 Avenue du Marechal Koenig
49300 CHOLET

RCS Angers 400 461 497

ANNEXE

Exercice du 01/02/2024 au 31/01/2025

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La S.A.S. DYNALEC, unique associé de la S.C.I. DULEKLER, a absorbé cette dernière avec un effet rétroactif en date du 01.02.2024 ce qui a engendré un boni de fusion non imposable pour un montant de 454 731 euros.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| - Agencements des terrains : | 10 à 15 ans |
| - Constructions : | 6 à 15 ans |
| - Agencements des constructions : | 1 à 15 ans |
| - Agencements divers : | 1 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation : | 1 à 10 ans |
| - Matériel de transport : | 3 à 5 ans |
| - Matériel de bureau : | 1 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau : | 1 à 10 ans |

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 30 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	300 000			300 000
Primes d'émission, de fusion, ...	3 450 611			3 450 611
Réserves	3 534 681	908 482		4 443 164
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	908 482		908 482	
Résultat de l'exercice N		1 370 389		1 370 389
	8 193 774	2 278 871	908 482	9 564 164

Fonds commercial

SOCHODIS	Fusion absorption le 01/02/2001		3 853 674
			3 853 674

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	3 928 387		152	3 928 235
Immobilisations corporelles (1)	4 623 778	7 351 763	136 434	11 839 107
Immobilisations financières - titres	830 830		9 998	820 832
Immobilisations financières - créances	4 149 856	4 179	4 009 346	144 690
	13 532 852	7 355 942	4 145 932	16 732 864

(1) Dont : reprise des immobilisations de la S.C.I. DULEKLER pour 6 782 312.73 euros en date du 01.02.2024

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	38 193	2 000	152	40 040
Immobilisations corporelles	3 367 542	1 915 806	135 161	5 148 187
	3 405 735	1 917 806	135 313	5 188 227
Dont dotation :				
- Linéaire		597 793		
- Dégressive		95 029		
- Exceptionnelle		1 152		
- Reprise amortissements de la SCI DULEKLER au 01.02.2024		1 223 829		
		1 917 806		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	105 240			105 240
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	1 492	1 690	1 492	1 690
	106 732	1 690	1 492	106 930
Dont dotation :				
- Exploitation		1 690	1 492	
- Financier				
- Exceptionnel				

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 105k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	144 690	1 726	142 964
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 280 240	2 280 240	
Créances diverses	366 069	366 069	
Charges constatées d'avance	117 861	117 861	
	2 908 860	2 765 896	142 964

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	392 114	392 114		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	2 140 439	711 216	1 429 223	
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 220 502	1 099 643		120 860
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	4 891 496	4 891 496		
Dettes diverses	15 484	15 484		
Produits constatés d'avance	27 182	27 182		
	8 687 217	7 137 134	1 429 223	120 860

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

3 100

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

430 476

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

760 241

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

1 099 643

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	28 820 765	28 947 281
Drive	10 874 049	10 557 849
	39 694 814	39 505 130

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	5
Agents de maîtrise	21
Employés	111
	136

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cession immobilisations corporelles	1 274	1 530
Dotation aux amortissements suite mises aux rebuts	1 152	
Pénalités et amendes	23	
	2 449	1 530

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	172 628
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	137 039
	309 667

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale (Société Fille)

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère HOLDING CHOLEC.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	346 390
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-68 083
	278 307

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	34 251
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	43 835

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

	DETTE GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	2 140 439	6 500 000	9 104 003
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-
(*) dont reprise des garanties de la SCI DULEKLER	577 778	4 000 000	5 220 329

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	500 000
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	1 077 778
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 160 160	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 411 453	1 411 453
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80% ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 23.13% ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2024;

() Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.*

*(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 232 691 €

S.A.S. DYNALEC DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Entreprises liées

SOCIETE LIEE

SOCIETE AVEC LIEN
DE PARTICIPATION

Participations

Dépréciation participations

Créances rattachées à des participations

Immobilisations financières diverses

Clients et comptes rattachés

Créances diverses

158 120

Charges constatées d'avance

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Autres dettes diverses

Produits de participation

Valeurs mobilières et créances de l'actif
immobilisé

Intérêts et charges assimilées

840

Filiales et participations à plus de 50 %

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.